

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FHP-PSYCHIATRIE

9 mars 2017

Étaient présents : Odile AGOPIAN, Pascal ALLAIN, Cyril BAZIN, David CASTILLO, Aude D'ABBADIE SAVELLI, Patrick DE SAINT JACOB, Olivier DREVON, Olivier DUBOIS, Frédéric LEFEBVRE, Alain LONGONE, Vincent MASETTI, Florence MASQUIN, Gérard PICHENOT, Patrice PIPERAKIS, Nadine POTIER, Geoffrey ROUBEHIE, Gwenaële SAUZAY, Evelyne THOMAS-JOANNES, Stéphane TULIPANI, Edouard VIDEGRAIN, Stéphane WITCZAK

Étaient excusés : Marie-Pierre BRASSARD, Gilles BRIQUET, Ghislain CRASSARD, Guillaume GUERIN, Benjamin GUIRAUD CHAUMEIL, Yannick MAZIER, Houria MEZEMATE, Damien MICHON, Claude NEDELEC, Jérôme PETITDIDIER, Jean-Louis PLACE, Michel VIDEGRAIN, Martine WONNER

Était invité : Gérard D'ABBADIE

Étaient invités, excusés : Marcel ALCHECH, Olivier AMOUROUS, Nicolas BASSOT, Jérôme DISCHAMPS, Jacques GAYRAL, Jérôme GOMES

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du CA du 12 janvier 2017
- Retour Comex FHP
- Retour travaux de la Commission technique de la FHP-PSY
- Point décret « Projets territoriaux de santé mentale »
- Présentation de la solution e-santé de Nouveal (primée aux Trophées de l'Hospitalisation privée)
- Point sur les participations aux congrès :
 - Congrès des spécialités de l'hospitalisation privée à Strasbourg (8 et 9 juin 2017)
 - Congrès français de psychiatrie (29 novembre au 2 décembre 2017)
- Questions diverses

APPROBATION DU PV DU 12 JANVIER 2017

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Un point sur la campagne tarifaire est établi par Olivier DREVON en début de séance en vertu des informations obtenues la veille. Pour 2017, il est prévu une baisse tarifaire en psychiatrie de -2,4 % intégrant le CICE et la dotation prudentielle (de 0,7 %) et de -2,3 % en SSR.

Il précise que ces évolutions sont liées à l'effet volume très important que nous observons dans le secteur depuis les trois dernières années.

A ce stade, les chiffres ont été communiqués dans les médias ce matin, pour le MCO avec une baisse de -2,09 % sans plus de détails. Les chiffres pour la Psychiatrie n'ont pas encore été communiqués mais un arrêté est prévu d'ici une quinzaine de jours.

David CASTILLO précise aux membres qu'un diaporama présenté au COPIL « campagne budgétaire » du 3 mars se trouve dans la pochette distribuée en début de séance. Les SSR sont en difficulté sur la mise en œuvre de la réforme du financement, David CASTILLO ajoute qu'ils n'ont pas obtenu de point à l'ordre du jour lors de ce COPIL compte tenu de l'impréparation du Ministère. Notre objectif est d'aborder avec la DGOS la construction budgétaire de cette campagne tarifaire et de demander le détail des éléments qui ont présidé à cette baisse de -2,4 % et préparer la prochaine campagne tarifaire.

Un communiqué de presse annonçant un recours contre les tarifs est prévu par la FHP avec l'accord des syndicats de spécialité de la FHP. David CASTILLO informe que l'organisation de l'ensemble fédéral (FHP, syndicats de spécialités, syndicats régionaux) travaillée en fin d'année 2016 et validée en début d'année au COMEX sera joint au prochain compte-rendu.

Sur la campagne tarifaire, Olivier DREVON demande que la dotation prudentielle soit récupérée en tarif plutôt qu'en forfait en fin d'année et propose de mener une action « politique » en COMEX.

Stéphane TULIPANI demande la position de la FHP concernant l'enveloppe MIGAC.

David CASTILLO répond que la question de l'enveloppe MIGAC concerne la FHP-MCO, pour l'heure. Il a été annoncé en COMEX du 8 mars que l'enveloppe progressera de 3,15 % en 2017 mais qu'il ne s'agit pas d'une augmentation réelle des financements mais plutôt d'un effet d'affichage. Par ailleurs, il avait été envisagé par la DGOS lors des discussions pour la construction de la campagne tarifaire, une reprise sur les MIGAC pour alimenter la part tarifs en MCO. La FHP-MCO devrait saisir la DGOS pour obtenir plus de précisions.

Enfin, un COPIL sur la campagne tarifaire est prévu le 22 mars, l'horaire n'a pas encore été précisé.

RETOUR COMEX FHP

David CASTILLO fait un retour sur le comité exécutif de la FHP qui s'est tenu le 8 mars.

La FHP continue de rencontrer les candidats à la Présidentielle, notamment dans le cadre du collectif santé 2017 qui regroupe l'ensemble des acteurs du monde de la santé. Un questionnaire sera transmis par la FHP aux candidats à la Présidentielle après le 15 mars prochain sur les sujets d'actualité tels que le GHT ou les autorisations.

Parmi les actualités de la FHP, le COMEX a abordé le projet de simplification des autorisations. Sur ce thème, les ARS préfèrent simplifier les demandes d'autorisation plutôt que d'allonger les durées de renouvellement. Une vigilance accrue sur le sujet des GHT sera nécessaire.

A ce titre, le COMEX a donné son accord pour lancer un recours contre l'ordonnance sur l'exercice libéral dans les établissements publics. Cette ordonnance entend permettre aux établissements publics de maintenir la facturation de dépassements d'honoraires dans le cadre de l'activité libérale des praticiens hospitaliers. Dans le cas où notre action ne parvenait pas à faire évoluer le texte, nous pourrions envisager d'utiliser cette ordonnance pour les établissements privés qui souhaitent devenir SPH en reprenant le même argumentaire : ce n'est pas l'établissement qui facture les dépassements d'honoraires mais les praticiens.

Un retour est également fait sur les actualités sociales. David CASTILLO annonce qu'un projet de convention de partenariat est développé avec l'APEC pour la diffusion des offres d'emploi, l'accompagnement des adhérents dans l'utilisation des outils de recrutement et la mise en relation avec des recruteurs pour les établissements qui sont concernés par des difficultés en matière de recrutement.

Concernant la loi Macron, il précise que les entreprises ont obligation de négocier un accord sur l'épargne salariale (intéressement et participation) au niveau des branches. Cyril BAZIN fait un rappel sur la dernière Commission Mixte Paritaire (CMP) : il a été proposé par la FHP que les établissements de moins de 50 salariés aient le choix.

Il a été abordé également en CMP le sujet de la qualité de vie au travail. Dans certaines régions, il a été remonté que des établissements reçoivent des courriers sur le plan d'actions mis en œuvre sur l'égalité hommes/femmes, la qualité de vie au travail et le droit à la déconnexion.

David CASTILLO informe également qu'une commission paritaire permanente de négociations et d'interprétation va être créée en lieu et place de la CMP de la FHP. Cette évolution réglementaire devrait permettre de renouveler les délégations syndicales et d'apporter plus de clarté au dispositif. Cyril BAZIN précise que certaines organisations syndicales se présentaient parfois en masse, il sera demandé aux organisations syndicales de ne pas venir à 5 mais à 2 maximum pour chacune.

Cyril BAZIN fait état des grandes difficultés rencontrées avec l'OPCA. Une demande de rendez-vous du pôle social de la FHP a été faite auprès du Directeur d'Actaliens sur la prise en charge et l'accès aux fonds mutualisés. David CASTILLO insiste auprès des administrateurs de la FHP-Psychiatrie pour obtenir des remontées d'informations sur ce sujet et de bien vouloir les communiquer via la FHP-PSY avant le rendez-vous. David CASTILLO ajoute que le délégué général d'Actaliens devrait être contacté pour participer à un prochain COMEX.

Point d'actualités en Psychiatrie et DMT

La DGOS a lancé des travaux d'harmonisation des DAF dans le public et des tarifs dans le privé. David CASTILLO expose la difficulté pour la DGOS, d'harmoniser les tarifs dans le privé car ceux-ci portent uniquement sur 4 DMT et sur des périmètres très hétérogènes. Ceci doit appuyer notre volonté de disposer d'un plus grand nombre de DMT.

Olivier DREVON annonce que la DGOS a sollicité les ARS concernant les dépôts de dossiers de demande de DMT en gérontopsychiatrie suite aux réclamations obtenues de certains adhérents, notamment en région Bretagne et Rhône-Alpes.

Odile AGOPIAN précise que l'ARS Bretagne campe manifestement sur ses positions et ne souhaite pas contourner les DMT. Olivier DREVON lui répond que la sollicitation des agences est récente, d'environ deux semaines.

Cyril BAZIN ajoute qu'en région Languedoc-Roussillon, depuis novembre 2000, les modalités de prise en charge n'ont pas porté sur la création de DMT spécifique mais sur l'utilisation des modes de traitement (ex. crise 39-230 ; 03-230 ou 04-230) qui a permis de créer des tarifs pour les adolescents et les personnes âgées tout en étant en DMT 230.

Olivier DREVON demande à Cyril BAZIN s'il peut envoyer une note au syndicat afin de transmettre ces éléments à la DGOS. Il confirme enfin que de grandes disparités existent entre les régions.

Aude D'ABBADIE SAVELLI se demande si l'objectif des ARS n'est pas de constituer des tarifs qui ne servent pas de référentiel dans les autres régions. Ainsi, chacune organise le financement selon ses propres modalités.

Olivier DREVON souligne qu'il s'agit historiquement d'arrangements locaux. La communication entre les différentes ARS est récente, pas plus de 4 à 5 ans, et la création d'une DMT reste très complexe.

Vincent MASETTI intervient pour préciser qu'en l'absence de DMT, chaque ARS peut négocier un tarif spécifique. Il s'étonne que les associations de patients ne dénoncent pas cette disparité de financement des soins selon les régions.

Olivier DREVON acquiesce et ajoute que la DGOS doit mener une étude pour faire un état des lieux des pratiques en région (cahiers des charges et tarifs). Notre objectif est alors de faciliter l'accès à la DMT, mais comment ?

Vincent MASETTI s'interroge si l'on doit choisir de rester sur une discussion dans chaque région pour négocier les tarifs ou demander une DMT nationale afin d'obtenir les mêmes modalités de prise en charge et un tarif unique sur l'ensemble du territoire.

Olivier DREVON répond que la position défendue auprès de la DGOS sur les DMT est pour la mise en œuvre de DMT nationales.

Un COPIL Psychiatrie animé par la DGOS et qui traitera de la question du modèle de financement aura lieu en mai, Olivier DREVON reviendra sur ces points importants et envisage d'associer d'autres organismes à nos propositions sur les DMT dans le cadre de la mise en œuvre de filières, par exemple.

Puisque le parcours du patient est au cœur du sujet, Cyril BAZIN propose d'ajouter aux discussions à venir sur les territoires, la possibilité de créer des DMT sur les modalités de prise en charge spécifiques en psychiatrie.

Vincent MASETTI explique que si la T2A devient un mode de financement en psychiatrie, la création de DMT sera alors inutile.

David CASTILLO est d'accord pour dire qu'il sera difficile de créer toutes les DMT nécessaires mais, cela permettrait à court terme de répondre à des problématiques ponctuelles et spécifiques. A plus long terme, le sujet est d'harmoniser les pratiques entre les différentes régions mais pas nécessairement les tarifs. La DGOS n'est pas fermée sur ce terrain.

Olivier DREVON souhaite faire un bref rappel sur le dossier du bénéfice raisonnable (SIEG) évoqué en COMEX. Il invite les administrateurs à ne pas communiquer sur ce sujet afin de ne pas réactiver les discussions.

Point ATIH – Etude Nationale des Coûts

David CASTILLO fait un point sur le projet d'Etude Nationale de Coûts (ENC) en psychiatrie. Une réunion a eu lieu le 8 mars, une autre est à venir le 9 mars après-midi. Il annonce que l'ATIH s'est autosaisie de ce projet avec un objectif de mise en place d'une première ENC pour 2018. Pour cela, l'ATIH souhaite finaliser la méthodologie en juin ou juillet 2017.

Des discussions ont été menées avec les autres fédérations hospitalières qui souhaitent rester prudentes et ne pas se précipiter. Elles souhaitent travailler sur le RIM-P dans un premier temps pour en faire un véritable outil de benchmarking en interne, puis envisager une ENC. Le positionnement des fédérations sur ce sujet sera réitéré au prochain COPIL Psychiatrie du 11 mai.

Vincent MASETTI demande si l'ATIH va demander l'avis de la FHP-Psychiatrie.

David CASTILLO répond que la DGOS a décidé de reprendre en main le dossier qui sera abordé en COFIL. Si les fédérations s'opposent à l'ENC, le dossier sera arrêté. Or, celles-ci ne souhaitent pas se faire imposer un calendrier de travail non discuté en amont. Enfin, la réunion du 9 mars est essentiellement orientée sur la qualité des données du RIM-P. Il est proposé de concentrer nos travaux sur la qualité du RIM-P plutôt que sur l'ENC.

Il rappelle qu'une ENC nécessite une comptabilité analytique et consomme de la ressource pour traiter les données. Il regrette que l'ATIH se soit lancé dans ce projet sans concertation en amont et observe que les établissements préfèrent actuellement payer pour utiliser une solution d'un prestataire externe plutôt que participer aux travaux subventionnés de l'ATIH.

Vincent MASETTI précise que les établissements préfèrent passer par un prestataire probablement pour des raisons de confidentialités des données et en absence de volonté de les transmettre à l'ATIH.

Alain LONGONE souhaite mettre en garde sur la mise en place de deux logiciels de l'ATIH (ARCAH et ARAMIS) pour établir l'ENC, qui a en cible la détermination d'un modèle médico-économique.

Vincent MASETTI affiche sa volonté qu'il y ait un regroupement de l'ensemble des agences au sein de la DGOS afin de générer des économies d'échelle et limiter la perte d'énergie.

RETOUR TRAVAUX DE LA COMMISSION TECHNIQUE DE LA FHP-PSY

La Commission Technique s'est réunie le 15 février dernier. David CASTILLO rappelle que de nouvelles compétences seraient bienvenues en Commission Technique telles que celles de DAF, de DIM, de responsables de facturation, etc. Ces compétences seront indispensables à la réussite des travaux. Les prochaines dates ont été fixées, la prochaine réunion aura lieu le 20 avril.

Les deux sujets qui ont été abordés en priorité sont le travail sur les DMT qui est à poursuivre, la CNAMTS n'a toujours pas répondu à nos multiples sollicitations, et la prise en charge des complémentaires. Les discussions menées ont abouti à la proposition de réaliser deux enquêtes à destination des adhérents sur l'activité pour préparer la prochaine campagne tarifaire et les complémentaires.

POINT DECRET « PROJETS TERRITORIAUX DE SANTÉ MENTALE »

David CASTILLO remercie Ghislain CRASSARD pour son aide quant à la réponse sur le projet de décret qui se trouve dans les documents sur table et qui comprennent la réponse apportée par la FHP-Psychiatrie en février dernier. Les travaux sur le projet d'instruction ont été suspendus dans l'attente de la publication du décret qui doit intervenir au cours du mois de mars.

Il annonce également le choix réalisé par le Bureau de passer une convention d'assistance avec le Cabinet Cormier – Badin sur les travaux juridiques. Une fiche de synthèse sur l'hospitalisation de jour est prévue et sera réalisée avec le concours du Cabinet, une réunion de travail a été fixée fin mars. Une première version sera présentée au prochain Conseil d'Administration, le 4 mai.

D'autres thématiques seront à venir. Le Cabinet aura en charge, également, de répondre à certaines questions juridiques posées par les adhérents et laissées en suspens, actuellement.

POINT SUR LA PARTICIPATION AUX CONGRES

David CASTILLO rappelle que deux congrès sont à venir :

- 1/ Le Congrès des Spécialités les 8 et 9 juin 2017 à Strasbourg
- 2/ Le Congrès français de psychiatrie (CFP) du 29 novembre au 2 décembre 2017 à Lyon

1/ Le Congrès des Spécialités de l'Hospitalisation privée de Strasbourg sera mené conjointement avec la FHP-MCO et FHP-SSR, sur une journée et demie.

David CASTILLO informe que des séances plénières auront lieu avec l'ensemble des spécialités sur des sujets techniques. Des ateliers Psychiatrie sont prévus durant les deux jours. Le premier atelier concernera la coordination territoriale avec la mise en œuvre des CPT et des PTSM : nous avons un accord de la DGOS, de Christian MULLER, de Pascal MARIOTTI et nous attendons un retour de l'UNAFAM. Il reste encore du travail sur l'atelier du vendredi 9 juin matin pour lequel il est proposé un focus sur la valorisation de la psychiatrie privée. Il est envisagé de faire intervenir un expert et des adhérents sur les thématiques car il s'agit d'un Congrès pour les adhérents. Un projet de programme sera présenté au prochain Bureau et finalisé mi-avril.

Olivier DREVON demande aux administrateurs s'ils ont des suggestions sur le déroulé du vendredi matin qui reste à formaliser.

Aude D'ABBADIE SAVELLI demande si les établissements peuvent intervenir et quel format est envisagé.

Olivier DREVON répond qu'il peut y avoir dans un premier temps l'intervention d'un expert puis ensuite l'intervention d'un adhérent sur une problématique définie.

Odile AGOPIAN évoque le sujet de la prise en charge en ambulatoire qui peut être différente d'un établissement à un autre. Elle propose également les thématiques autour des prises en charge spécialisées des adolescents ou des personnes âgées, par exemple. Le but serait de faire un focus sur deux ou trois thématiques en faisant participer deux ou trois établissements à chaque fois.

Olivier DREVON acquiesce et propose de travailler sur l'ambulatoire. David CASTILLO propose de présenter la fiche HDJ à l'occasion du Congrès.

Olivier DREVON souhaite que ces thématiques permettent de poursuivre les discussions à l'issue du Congrès et ne soient pas conclusives.

2/ Le Congrès français de psychiatrie aura lieu à Lyon en fin d'année. Un stand FHP-Psychiatrie regroupé avec les adhérents sera installé sur le congrès. Le stand de 9m² est à 8.100 € HT avec la possibilité d'une remise de 30 %.

David CASTILLO présente les différentes propositions de partenariat transmises par l'organisation du Congrès :

- Le coût du concours « 180 secondes pour innover » est de 50.000 € HT en exclusivité ou en multipartenariat.
- Une sponsorship de la soirée des jeunes psychiatres peut être envisagée à hauteur de 5.000 € HT. Il y avait eu 80 personnes l'an dernier.
- Il est également proposé de créer un prix FHP-PSY de la meilleure startup, de la meilleure initiative des soins ou du prix du meilleur poster.
- Un prix destiné à valoriser les activités de recherche est proposé à hauteur de 35.000 € HT (précédemment pris en charge par Servier).

A noter que pour les professionnels de santé participants, le dispositif DPC est possible pour l'inscription au Congrès.

Dans les propositions, l'organisation du Congrès a commencé à travailler sur la possibilité de constituer une table ronde sur les raisons de la baisse de prise en charge de la psychiatrie par les complémentaires. Ceci reste à développer mais constitue un point intéressant pour la suite.

Le document de présentation des propositions de partenariat FHP-PSY / CFP 2017 sera transmis pour avis aux membres du Conseil d'Administration par mail.

PRESENTATION DE LA SOLUTION E-SANTÉ DE NOUVEAL

Une nouvelle solution (e-fitback) a été présentée par Nouveal destinée en psychiatrie à accompagner le patient dans son éducation thérapeutique et détecter les signes précurseurs d'une rechute.

Alain LONGONE précise que la solution est testée actuellement dans son établissement.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le jeudi 4 mai 2017 à 9h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Procès-Verbal établi par David CASTILLO